

Département du Val d'Oise - Arrondissement de Sarcelles
SIECCAO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du vendredi 2 avril 2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
32	19	22

Vote
A l'unanimité
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Sarcelles
 Le :
 Et
 Publication ou notification du :

L'an 2021, le 2 avril à 16h00, le Comité Syndical du S.I.E.C.C.A.O. s'est réuni à la Maison du Village à Seugy, sous la présidence de Monsieur KRIEGUER Claude, Président du SIECCAO, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués le 26/03/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège du SIECCAO le 26/03/2021.

Présents : M. KRIEGUER Claude, Président du SIECCAO, M. KUDLA Dominique, M. SABATIER Alain, M. DUPUIS Christophe, M. VINCENT Patrick, M. WHYTE Julien, M. VARON Bernard, M. NIRO Eric, M. RICHARD Philippe, M. FALLOT Frédéric, M. GAY Jean-Paul, M. BOCQUET Jean-Charles, M. GUEDON Eric, M. DAUER Ivan, Mme BOCOBZA Sylvie, M. BOUFFLET Pierre, M. WROBLEWSLI Didier, M. COLLOBER Ernest, M. BELLELI Thierry

Suppléants : M. WROBLEWSLI Didier (de M. BIZERAY Jean-Jacques), M. COLLOBER Ernest (de M. GAUBOUR Jacques), M. BELLELI Thierry (de M. DUFLOS Jérémy).

Excusés ayant donné procuration : M. FONTAINE Pascal à M. VARON Bernard, M. BUISSON Jean-Michel à M. BELLELI Thierry, M. DREVILLE Gérard à M. BOCQUET Jean-Charles

Excusés : M. DUPONT Bernard, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. GAUBOUR Jacques, M. SOLER Patrick, M. BOUAFIA M'hamed

Absents : M. THERRY Eric, Mme LAURENT Catherine, M. MANSOUX Michel, M. FABRE Jacques, M. RIFFIER Gilles, M. DUFLOS Jérémy, M. BLANCHARD Philippe, M. DELECLUSE Thibault

Invités : Mme ISAY-MULLER Sabine, M. SAKAYAN Marc, M. MICHEL Vincent, M. D'ALBOY Géraud

A été nommé secrétaire : M. BOCQUET Jean-Charles

D9-03-2021

ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE DE TRAVAUX DIVERS SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE DU SIECCAO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1414-1 et suivants ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 22 mars 2021 ;

Considérant que le SIECCAO a lancé en 2020 une consultation portant sur un accord-cadre pour des travaux divers sur le réseau d'eau potable sur le territoire du SIECCAO, décomposé en 2 lots, sous la forme d'une procédure avec négociation en application de l'article L.2124-2 du Code de la commande publique ;

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L.1414-2 du CGCT, la Commission d'appels d'offres du SIECCAO a choisi les titulaires des 2 lots du marché ;

EXPOSE

Par un avis d'appel public à la concurrence envoyé à la consultation le 4 décembre 2020, le SIECCAO a lancé une consultation portant sur un accord-cadre pour des travaux divers sur le réseau d'eau potable sur le territoire du SIECCAO.

Cet accord Cadre doit notamment permettre de réaliser des prestations de travaux concernant le renouvellement ou le renforcement de réseau d'eau potable, le renouvellement de branchement et la réduction de pression (pose de stabilisateurs).

La durée ferme de cet accord-cadre est de 4 ans. Celle-ci pourra néanmoins être prolongée jusqu'à 8 ans.

L'accord-cadre comporte un montant minimum de prestation correspondant au marché subséquent n°1 et ne comporte pas de montant maximum.

L'accord cadre sera mono-attributaire et les prestations seront passées par l'intermédiaires de marchés subséquents. La consultation pour cet accord-cadre était décomposée en 2 lots :

- Lot 1 : secteur ouest (Asnières-sur-Oise, Chaumontel, Luzarches, Noisy-sur-Oise, Seugy, et Viarmes) ;
- Lot 2 : secteur est (La Chapelle-en-Serval, Saint-Witz, Orry-la-Ville, Mortefontaine, Coye-la-Forêt, Plailly, Pontarmé, Survilliers, Thiers-sur-Thève, Villeron).

Cette consultation a été lancée sous la forme d'une procédure négociée en application des dispositions de l'article L.2124-2 du code de la Commande publique.

19 plis ont été remises dans le cadre de cette consultation :

- 10 pour le lot n°1 ;
- 9 pour le lot n°2.

La Commission d'appel d'offres, après analyse des candidatures et des offres, a choisi d'attribuer l'accord-cadre :

- Pour le lot n°1, au candidat SFDE TRAVAUX ;
- Pour le lot n°2, au groupement BARRIQUAND, SOGEA et SAUR.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- **D'ATTRIBUER** le lot n°1 de l'accord-cadre à l'entreprise SFDE TRAVAUX,
- **D'ATTRIBUER** le lot n°2 de l'accord-cadre au groupement d'entreprises BARRIQUAND, SOGEA et SAUR ;
- **DE DIRE** que les montants sont prévus au budget primitif 2021 ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer les pièces des accords-cadres et tous les documents y afférents, ainsi que les marchés subséquents liés à cette opération et leurs avenants.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme : le 06/04/2021

Monsieur Claude KRIEQUER, Président du SIECCAO



Accusé de réception en préfecture
095-200092054-20210406-D9032021-DE
Date de télétransmission : 06/04/2021
Date de réception préfecture : 06/04/2021